



Brest en vue SPL
Société publique locale au capital 6 160 000 €
Immatriculée au RCS Brest 921 199 139
3, rue Duplex BP 91039 - 29210 Brest cedex 1
contact@brestenvue.fr
+33 (0)2 98 00 96 00

PORTS DE PLAISANCE
BREST

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Référencement pour la réalisation de vérifications électriques pour les usagers des ports de plaisance de Brest

Dans le cadre de l'évolution du règlement de police du port, Brest en vue autorise les plaisanciers à laisser leurs navires sous tension en l'absence d'une personne à bord lorsque l'installation électrique du navire respecte les normes en vigueur pour le milieu maritime, notamment lorsque la connexion électrique entre le ponton et le bord du navire est conforme aux normes applicables, et que le système de disjoncteur est dimensionné et adapté à la puissance fournie.

Pour permettre à Brest en vue de contrôler ce point, la conformité du système doit être justifiée par la présentation au bureau du port, soit d'une certification de vérification électrique du navire délivrée par un professionnel agréé, soit d'une attestation d'assurance couvrant les dommages causés aux tiers et aux installations portuaires, y compris les dommages causés par un incident électrique.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Le présent appel à manifestation d'intérêt a vocation à identifier et référencer des entreprises en capacité de procéder à la vérification électrique des navires des usagers. Les vérifications réalisées doivent permettre d'attester de la conformité de l'installation à toutes normes en vigueur, parues ou à paraître, et notamment aux normes NF EN 60092-507 ou ISO 13297.

La liste des entreprises référencées sera transmise aux usagers des ports ; seules les certifications délivrées par les entreprises référencées seront acceptées par le bureau du Port pour permettre le maintien en tension des navires.

Chaque usager du port décidera seul du prestataire qu'il souhaite retenir pour la réalisation des prestations. La relation commerciale se fera directement entre le prestataire et l'usager, sans intervention de Brest en vue, qui ne percevra aucune commission.

Lieu d'exécution

Marina du Château et Marina du Moulin Blanc, Brest

Durée de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à compter du 1^{er} septembre 2025.

Une première vague de sélection sera réalisée courant novembre 2025 ; il sera ensuite possible de déposer des candidatures en cours de période.

Conditions de participation

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux professionnels justifiant :

- de l'exercice d'une activité relevant d'un code APE en relation avec l'électricité,
- d'un diplôme CAP ou BTS en électricité ou électrotechnique,
- d'une habilitation B2R ou supérieure.

Contenu des demandes de référencement

Les manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants, rédigés en français :

- Une présentation de l'opérateur intéressé avec ses coordonnées et la description de sa structure, ainsi qu'une copie du diplôme et de l'habilitation tels que précisés ci-dessus
- Un extrait K-bis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois
- La dernière attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité
- Les dernières attestations de régularité fiscale et URSSAF
- Le modèle d'attestation que le candidat se propose de mettre en place dans le cadre des vérifications électriques, précisant les différents points de contrôle qu'il s'engage à vérifier sur les bateaux des particuliers
- Tout élément complémentaire que le candidat intéressé juge pertinent pour éclairer sa manifestation d'intérêt.

Si, pour une raison justifiée qu'il appartiendra à Brest en vue d'apprécier, un candidat n'est pas en mesure de fournir l'une des pièces ou justifications susmentionnées, il est admis à fournir tout autre document équivalent qui est susceptible de permettre l'appréciation de sa proposition. En cas de pièces manquantes, Brest en vue se réserve la possibilité de demander de régulariser le dossier à l'égard du ou de tous les candidats dont le dossier serait incomplet et dans un délai identique pour tous.

Critère de sélection

S'agissant d'un référencement, le nombre de prestataires retenus n'est pas limité.

Brest en vue analysera la complétude du dossier et vérifiera que le candidat dispose des qualifications et compétences nécessaires à la réalisation des prestations, conformément aux conditions de participation et au contenu des demandes de référencement exposées ci-dessus.

Modalités de dépôt des candidatures

- **Pour la première vague de sélection :**

Date limite de réception des candidatures par mail : **Dimanche 30/11/2025 à 18h**

Mail avec en objet : « Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt Vérifications électriques Marinas », à l'adresse suivante : contact@marinasbrest.fr

- **Pour les candidatures déposées après la première vague de sélection et jusqu'à extinction du référencement :**

Durant la période de validité du référencement, les candidats pourront adresser leurs candidatures dans les mêmes modalités que celles de la première vague de sélection, sans date butoir. Les candidatures seront analysées par Brest en vue de façon trimestrielle. En cas de validation de la candidature, le référencement prendra effet au 1^{er} jour du trimestre civil (1^{er} janvier – 1^{er} avril – 1^{er} juillet – 1^{er} octobre).

Les frais de participations au présent appel à manifestation d'intérêt ne pourront pas faire l'objet d'une prise en charge par Brest en vue.

Modalités de fonctionnement du référencement

Brest en vue transmettra aux usagers intéressés la liste des prestataires référencés.

Chaque usager reste entièrement libre du choix du prestataire ; le lien contractuel se fera exclusivement entre l'usager et le prestataire qu'il aura retenu, sans intervention de Brest en vue, qui ne touche aucune commission. Les prestataires fixent leurs tarifs de façon libre.

Le fait d'être référencé n'entraîne en conséquence aucune garantie de commande de la part des usagers, et aucune réclamation ne pourra être élevée à ce titre auprès de Brest en vue.

En répondant au présent appel à manifestation d'intérêt, le candidat s'engage à répondre aux sollicitations des usagers, en leur précisant dans un délai de trois jours s'ils ont la capacité de réaliser les vérifications.

Si Brest en vue est informé de façon répétée de l'absence de réponse d'un prestataire référencé, elle se réserve la possibilité de retirer ce dernier du référencement, après une mise en demeure restée sans réponse pendant un délai de quinze jours.

Le prestataire référencé s'engage à contrôler l'ensemble des points relatifs aux normes en vigueur. Il remettra à chaque usager une attestation correspondant à celle qu'il aura proposé à l'appui de sa candidature au présent référencement.

Une convention reprenant l'ensemble des obligations réciproques des parties est annexée au présent appel à manifestation d'intérêt. Cette convention sera signée avec chaque opérateur référencé.

Pour toute question, contact : antoine.mace@brestenvue.fr